sement. Les ges, offrent le l'usage pieux récit de deux posolés.

decins, après cessaire. Elle méliora pas. une seconde ère du petit et soudaines l'haumaturge. Is à bénir, et ine, on applinimée. Avant ri.

Liège, soufne à la joue.
d'une dent
disparaître,
laire. On eut
et l'on applil'honneur du
entièrement,
haque jour à

ge franciscain e pieux usage



ouvelles indulgences. — C'est en faveur des pauvres pécheurs que le Souverain Pontife ouvre aujourd'hui aux fidèles les trésors de l'Église. Il accorde cent jours d'indulgence, applicables aux défunts, à tous ceux qui, pendant le

Saint Sa rifice de la Messe, recommanderont à Dieu les pauvres pécheurs qui sont alors en agonie et qui doivent mourir dans la journée.

Cette concession est du 10 décembre 1907. Une autre concession, du 18 du même mois, accorde une indulgence de 300 jours également applicable aux défunts, à tous les fidèles qui, le cœur contrit, réciteront l'offrande suivante : Offrande de Toutes Les Messes.

«Mon Dieu, je vous offre toutes les messes qui se célèbrent aujourd'hui dans le monde entier pour les pécheurs qui sont à l'agonie et qui doivent mourir ce même jour. Que le sang précieux de Jésus Rédempteur leur obtienne miséricorde!»

C'est une pieuse et salutaire pensée de prier pour les morts, dit la Sainte Écriture; combien, pieuse, combien salutaire est aussi la prière pour les pécheurs agonisants, qui ferme pour eux l'enfer prêt à les engloutir!

Le Pape et l'association catholique internationale pour la protection de la jeune fille.—Parmi les nombreuses délégations des sociétés catholiques qu'a reçues le Souverain Pontife à l'occasion de son jubilé, l'associaton internationale pour la protection de la jeune fille semble avoir bénéficié d'une toute particulière faveur. A l'audience du 9 avril où il reçut une importante délégation de cette société, le Saint Père a répondu à l'adresse de la vice-présidente générale de l'œuvre, Baronne de Montenach, par une émouvante allocution, qui montra magnifiquement l'importance qu'il reconnaît à l'œuvre et la grande affection qu'il lui accorde. (1) Les comités français étaient représentés à cette audience où figuraient également les déléguées de tous les comités européens.

⁽¹⁾ Cette œuvre existant à Montréal et à Québec sous le patronage de la société Saint-Jean-Baptiste (section des dames) nous reproduisons d'autre part un important fragment de l'allocution pontificale.